GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 6 août 2020

COLLIN JEAN-MARIE. *Essai nucléaire : un tabou levé par les États-Unis ?,* Note d'Analyse du GRIP, 6 août 2020, Bruxelles.

https://grip.org/essai-nucleaire-tabou

NOTE D'ANALYSE

Essai nucléaire : un tabou levé par les États-Unis ?

Jean-Marie Collin

6 août 2020

Résumé

Les commémorations du 75e bombardement nucléaire des villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki (6 et 9 août 1945) rendent hommage aux centaines de milliers de victimes civiles. Elles alertent sur le risque, toujours présent, d'une utilisation volontaire ou accidentelle d'armes nucléaires. Un risque amplifié par des informations en provenance de la Maison-Blanche sur la possible réalisation d'un essai nucléaire et une attitude de plus en plus hostile au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Toute réalisation d'un essai nucléaire par un État doté, au sens du traité sur la non-prolifération, porte en lui le risque d'une spirale négative pour le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Nuclear test: a taboo lifted by the United States?

Abstract

The commemorations of the 75th nuclear bombings of the Japanese cities of Hiroshima and Nagasaki (6th and 9th August 1945) pay tribute to the hundreds of thousands of civilian victims. They also warn of the ever-present risk of deliberate or accidental use of nuclear weapons. This risk is heightened by announcement by the White House of a possible nuclear test, which shows an increasingly hostile mindset towards the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty. As defined by the Non-Proliferation Treaty, any nuclear test by a nuclear-weapon State carries the risk of a potentially negative spiral for the nuclear non-proliferation and disarmament regime.

Introduction

Les commémorations du 75e bombardement nucléaire des villes d'Hiroshima et de Nagasaki (6 et 9 août) ont pour objectif de rendre hommage aux centaines de milliers de victimes civiles et d'alerter sur le risque, toujours présent, de détonation nucléaire.

Depuis le 15 mai 2020, ce risque est amplifié par les informations publiées par le *Washington Post*[1]. Une réunion s'est en effet tenue à la Maison-Blanche, avec de hauts responsables des plus grandes agences de sécurité nationale, pour évoquer la réalisation d'un essai nucléaire sur le site nucléaire du Nevada. L'action considérée aurait pour objectif de créer un levier de négociation sur la Russie et la Chine afin de les convaincre de participer à un accord trilatéral de contrôle des armements. Si aucune décision ne fut prise à la fin de cette réunion, les discussions d'un tel scénario, au plus haut niveau politique de la première puissance mondiale, sont extrêmement préoccupantes. Toute réalisation d'un essai nucléaire par un État doté, au sens du traité sur la non-prolifération, porte en lui le risque d'une spirale à la gravité possiblement élevée pour le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Le scénario anticipé confirme[2] une conception toute personnelle du multilatéralisme[3] par le Président Trump, où l'intimidation est le préalable à tout dialogue. Ce mode opératoire fragilise un peu plus les outils de réduction des risques associés aux armements nucléaires et tout un pan du contrôle des armements[4]. Mais le plus inquiétant est sans doute que cette réunion s'inscrit dans un cadre ouvertement hostile au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une posture qui ne semble exclure aucun tabou.

Cette Note d'Analyse expose le risque potentiel et les conséquences de la réalisation d'un essai nucléaire par les États-Unis, au régime international de non-prolifération nucléaire. Elle procède en cinq étapes. Dans un premier temps, elle mentionne les principes fondant l'interdiction des essais nucléaires, par un rappel de l'histoire de ces « expériences » et des normes mises en place par la communauté internationale ; les États-Unis occupant une place centrale comme premier État « détonateur » d'arme nucléaire. Si le principe d'interdiction d'un essai grandeur nature est bien inscrit dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, une seconde partie permettra de présenter que les programmes de simulation interrogent sur leur compatibilité juridique avec cette « interdiction ».

1. Hudson John, Sonne Paul, « Trump administration discussed conducting first U.S. nuclear test in decades », *The Washington Post*, 23 mai 2020.
2. Une annonce réalisée dans l'année des 75 ans de l'entrée du monde dans l'ère nucléaire (premier essai nucléaire le 16 juillet 1945) et de la création de la conscience du pouvoir destructeur de ces armes (Hiroshima et Nagasaki). 2020 est aussi l'année des 50 ans de l'entrée en vigueur (1970) du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des 25 ans de sa prorogation indéfinie (1995).
3. Les États-Unis se sont déjà retirés de l'Accord de Vienne - JCPOA (le 8 mai 2018), du traité américano-russe sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (le 1er août 2019) et du traité ciel ouvert (le 22 mai 2020).
4. Les États-Unis se sont aussi déjà retirés de l'accord de partenariat transpacifique (en février 2017), de l'Accord de Paris sur le climat (en juin 2017), du Conseil des droits de l'Homme (en juin 2018), de l'UNESCO (en décembre 2018) et ont annoncé (le 6 juillet 2020) leur retrait officiel de l'Organisation mondiale de la santé.

L'importance et la fragilité de cette norme ainsi décrite, permettront de mieux appréhender en troisième partie, l'attitude désormais ambigüe de Washington sur la préservation du moratoire, créé en 1992, sur les essais. En effet, à travers le prisme des révélations faites en mai 2020 par la presse américaine, une analyse des déclarations diplomatiques et militaires depuis l'arrivée (début 2017) de l'administration Trump interroge sur l'existence d'une volonté de réaliser rapidement un essai nucléaire. Enfin, les deux dernières parties exposeront d'une part les différentes raisons de ces révélations, notamment celles de créer une pression internationale sur la Russie et la Chine pour les amener à une négociation à la baisse de leurs arsenaux, et d'autre part leurs conséquences potentielles au cas où le président Trump déciderait de passer à l'acte sur l'avenir du contrôle des armements et plus largement sur la sécurité internationale.

1. L'interdiction des essais nucléaire

Au matin du 16 juillet 1945, à 5h 29 min 45 s, pour la première fois de l'histoire humaine, un essai nucléaire est réalisé. L'engin nucléaire (nommé *Gadget*) d'une puissance de 20 kilotonnes (kt), du type de celui qui sera utilisé sur la ville de Nagasaki (le 9 août), a été placé en haut d'une tour de 100 mètres. L'essai, portant le nom de code de *Trinity*, est l'ultime étape du projet Manhattan. L'énergie libérée fut de 21 kt, créant un vaste cratère de près de 300 m de large et 3 m de profondeur. Cette détonation s'est produite à Alamogordo (Nouveau-Mexique, États-Unis) proche de la petite ville de Tularosa. Des décennies plus tard, il a été démontré que ses résidents ont largement été contaminés par les émanations radioactives. Ce sont les premières victimes d'une arme nucléaire[5].

75 années plus tard, deux armes nucléaires ont été utilisées par les États-Unis sur des villes (Hiroshima et Nagasaki) et 2 058 autres dispositifs nucléaires ont explosé dans l'atmosphère, sous terre, sur ou sous l'eau pour assurer la possession d'un arsenal nucléaire aux États-Unis (1 032 essais), à l'Union soviétique/Russie (715 essais), à la France (210 essais), au Royaume-Uni (45 essais), à la Chine (45 essais), à l'Inde (3 essais), au Pakistan (2 essais), à la Corée du Nord (6 essais) et fort probablement à Israël (1 essai) avec la complicité de l'Afrique du Sud. En ce début de XXI^{e} siècle, seul le régime nord-coréen est réputé avoir réalisé entre 2006 et 2017 des essais nucléaires souterrains sur le site de Punggye-ri. Le 21 avril 2018, le dictateur Kim Jong-un a annoncé un moratoire sur les essais nucléaires et par la suite, le 24 mai, la destruction du site. Le 31 décembre 2019, il a cependant également annoncé la fin de ce moratoire.

La pratique des essais nucléaires a été, au cours des décennies, réduite puis totalement interdite. Ainsi, les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni s'accordent le 5 août 1963 sur la création du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. C'est le premier traité multilatéral sur les armes nucléaires.

5. Tucker Kathleen, Alvarez Robert, « Trinity: The most significant hazard of the entire Manhattan Project », Bulletin of the Atomic scientists, 15 juillet 2019.

Comme le préambule le mentionne, l'objectif est

> « *La conclusion, dans les délais les plus rapides, d'un accord de désarmement général et complet sous un contrôle international strict, conformément aux buts des Nations unies, accord qui mettrait fin à la course aux armements et ferait cesser toute incitation à la production et aux essais d'armes de tout genre, y compris les armes nucléaires* ».

Ce traité, comme celui qui suit sur la limitation des essais souterrains (le 3 juillet 1974), doit permettre en premier lieu de restreindre l'accès à la bombe à tout autre État en créant une pression[6] politique et juridique sur ceux qui réalisaient des essais.

Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP - 5 mars 1970) autorisait en son article V, le droit de réaliser des explosions nucléaires à condition que cela soit pour des applications pacifiques. Les États-Unis et l'Union soviétique renonceront à ce droit sur les explosions souterraines à des fins pacifiques (en vertu du traité bilatéral du 28 mai 1976). Ce droit devient par ailleurs caduc suite au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) adopté par l'Assemblée générale de l'ONU par sa résolution 50/245 le 10 septembre 1996 et ouvert à la signature le 24 septembre 1996.

Le préambule du TICE indique que ses objectifs sont de freiner « *le développement et l'amélioration qualitative des armes nucléaires* », de mettre fin « *au développement de nouveaux types d'arme nucléaire, encore plus évolués* » pour concourir « *efficacement au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects* ». Son article 1 « Obligations fondamentales » engage (1) Chaque État partie

> « *à ne pas effectuer d'explosion expérimentale d'arme nucléaire ou d'autre explosion nucléaire et à interdire et empêcher toute explosion de cette nature en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle* » et (2) « *à s'abstenir de provoquer ou d'encourager l'exécution – ou de participer de quelque manière que ce soit à l'exécution – de toute explosion expérimentale d'arme nucléaire ou de toute autre explosion nucléaire* ».

Fin juillet 2020, le TICE a été signé par 184 États et ratifié par 168 États. Selon les règles du TICE, celui-ci ne pourra avoir force de loi internationale que lorsque les 44 États de l'annexe II l'auront tous ratifié. Ces 44 États, membres de la Conférence de désarmement en 1996, possédaient tous des infrastructures nucléaires civiles (centrales nucléaires, réacteurs de recherche) et certains des arsenaux nucléaires. 36 États sur 44 ont ratifié ce traité dont la France, le Royaume-Uni et la Russie, 5 ont signé (la Chine, l'Égypte, les États-Unis, l'Iran et Israël) et trois restent pleinement en dehors (la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan).

Bien qu'il ne soit pas entré en vigueur, le TICE est une « *norme universellement acceptée contre les essais nucléaires*[7] *»*. Les raisons sont multiples. Tout d'abord ce traité est quasiment universel (184 sur 193 États membres de l'ONU). Ensuite, les États qui ne l'ont pas ratifié n'ont pas (à l'exception de la Corée du Nord depuis 2006) réalisé d'essais nucléaires.

6. La France s'est vivement opposée à la création de ce traité, qui naissait au moment où elle débutait (1960/1966) ses essais nucléaires atmosphériques au Sahara avec l'objectif de les poursuivre en Polynésie ; ce qui sera le cas jusqu'en 1974.

7. Ministère des Affaires étrangères français, « Corée du Nord, Essai nucléaire », *Communiqué*, 7 janvier 2016.

Par ailleurs, le TNP consacre ce traité à travers son document final de 2000 (première et seconde étape des 13 étapes concrètes) et de 2010 (mesures 10 à 14).

De plus, les États dotés d'armes nucléaires le reconnaissent comme une norme au vu, en 2016, de leur déclaration politique[8] et de la première résolution (2310) du Conseil de sécurité (CS) sur ce sujet. Cette résolution « *demande à tous les États de s'abstenir de procéder à toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou à toute autre explosion nucléaire* » et admet ses buts comme à réaliser, car « *même si le Traité n'entrait pas en vigueur* » les éléments de son régime de vérification « *concourent à la stabilité régionale, car ils constituent une mesure de confiance majeure, et au renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires* ».

Enfin, un dernier élément confirmant la valeur du fonctionnement du TICE est à rechercher dans la création (19 novembre 1996) de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) avec la mise en place du système de surveillance international (SSI) sur l'ensemble de la planète (300 machines sismiques, hydroacoustiques, infrasons et 16 laboratoires radionucléides). Le SSI contrôle tout mouvement sismique 24 heures sur 24 et analyse si celui-ci peut résulter d'une explosion nucléaire.

On peut en outre relever que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires[9] ouvert à la signature le 20 septembre 2017 mentionne dans son préambule « *que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son régime de vérification constituent un élément vital du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires* ».

2. Les programmes de simulation des armes nucléaires

Lors des négociations du TICE (de 1994 à 1996), il a existé une volonté des États dotés d'armes nucléaires (États-Unis, Russie, Royaume Uni, France et Chine) que ce texte focalise le principe d'interdiction sur les essais réalisés en « grandeur nature » et non dans le cadre des programmes dit de « simulation. » Ces programmes ont pour objectif de reproduire (sans pour autant créer une réaction en chaîne) les différentes phases de la détonation d'une arme nucléaire afin de s'assurer de sa fiabilité (capacité à détonner correctement), de sa sécurité (elle explosera au moment voulu) et de disposer des mêmes résultats dans le temps.

Toutefois, de nombreux États se sont opposés à cette vision sélective de l'interdiction des essais. L'Inde ainsi a avancé lors des négociations du TICE l'argument selon lequel « *les essais nucléaires réels ne constituent qu'une technique parmi d'autres, elle n'empêche pas le développement d'armes nucléaires de troisième génération*[10]*.* » Sa crainte est alors que le TICE puisse « *entraîner une relance de la course technologique en matière d'armes nucléaires.* »

8. Déclaration conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires faite par la Chine, les États-Unis, la Russie, la France et le Royaume-Uni, le 15 septembre 2016.
9. Collin Jean-Marie, « Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », Rapport n° 2018/9, GRIP 2018.
10. Communiqué de presse CD/G/33, « Conférence du désarmement : le président du comité sur l'interdiction des essais nucléaires annonce qu'il n'y a pas de consensus sur le texte du traité », 20 août 1996.

Des craintes relayées par différents États, dont le Pérou[11], qui dénonce pour sa part « *le glissement flagrant qui va de l'interdiction des essais nucléaires à l'interdiction des explosions* » et d'autres États qui iront « *jusqu'à affirmer qu'on est en présence d'un nouveau traité d'interdiction partielle et décèle une distorsion entre le titre du traité et l'article 1er.*[12] »

Les programmes de simulation n'ont pas été interdits, mais il n'est nulle part mentionné qu'ils peuvent être pratiqués. On pourrait penser que ce qui n'est pas explicitement prohibé est permis, mais la situation n'est pas aussi limpide. En effet, l'inscription, dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (document accepté par consensus) de la mesure n°11, vient renforcer la compréhension que ces programmes de simulation sont en contradiction avec l'esprit du TICE. Cette mesure énonce qu'en « *attendant l'entrée en vigueur du TICE, tous les États s'engagent à s'abstenir* […] *d'utiliser de nouvelles technologies nucléaires et de procéder à toute action contraire à l'objet et au but dudit Traité* ».

Cette formulation est reprise dans la Déclaration finale des conférences dites de l'article XIV (« entrée en vigueur ») du TICE de 2011 (au point 4), puis il sera ajouté avant le verbe « *d'utiliser* », le verbe « *de développer et* » sur les déclarations de 2013 (au point 4), de 2015 (au point 5), de 2017 (au point 5) et de 2019 (au point 5) ; démontrant une volonté ferme de restreindre le développement et le perfectionnement des armes nucléaires et de mettre ainsi un terme à la mise au point de nouveaux types avancés d'armes nucléaires.

Malgré ces éléments, il apparaît 24 ans après l'ouverture à la signature du TICE que les craintes étaient justifiées. Les programmes de simulation permettent bien à des États de certifier de nouvelles ogives nucléaires et donc de perpétuer leurs arsenaux nucléaires.

Aux États-Unis, au début des années 1990 le *Department of Energy* réalise le programme *Stockpile Stewardship Program* (SSP), lequel « *a pour mission principale de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des armes nucléaires américaines en l'absence de tests* ». Il permet aussi d'assurer la relève générationnelle entre ingénieurs ayant connu les essais nucléaires et ceux qui ne devraient les connaître que via des calculs. Ce programme est réalisée à l'aide de supercalculateurs (tel le *Summit* au *Oak Ridge National Laboratory*, le *Sierra* au *Lawrence Livermore national laboratory* et le futur *El Capitan* en 2023, pour un coût d'investissement de 600 millions USD[13], qui réalisera 2 milliards de milliards d'opérations par seconde), de tirs sous-critiques[14] et des systèmes lasers dont l'élément principal est le *National Ignition Facility* (composé de 192 lasers) qui doit permettre de reproduire et d'étudier la phase de fonctionnement d'une arme thermonucléaire. Il ressort que cette administration semble moins favorable, que la précédente, à ces programmes.

11. Tavernier Paul, L'adoption du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, AFDI, volume 42, 1996.

12. Ibid.

13. DOE/NNSA, Lab announce partnership with Cray to develop NNSA's first exascale supercomputer, », 13 août 2019.

14. Ce type d'explosion de très faible puissance utilise des explosifs chimiques et une quantité très faible de matières fissiles (plutonium ou uranium 235 de qualité militaire) mais n'implique pas de réaction en chaîne. L'objectif est de valider la phase de fonctionnement de l'amorce de l'arme thermonucléaire et d'évaluer les performances et la sûreté des armes nucléaires stockées. En France on parle également de tirs froids.

En effet, celle-ci a tenté de réduire le budget de l'exercice 2020 de 12 % (passant de 565 à 481 millions USD) ; mais le Congrès obtint le dernier mot en le maintenant à 565 millions USD. On relève toutefois à nouveau une volonté de réduire ou stabiliser ce budget dans le cadre des négociations budgétaires pour 2021[15].

La France « *fait la course en tête pour les technologies de dissuasion*[16] » indiquait en 2014 le Premier ministre Valls. La vérité est sans doute proche, puisque la France[17] est le seul État au monde dont l'arsenal nucléaire repose entièrement sur des ogives nucléaires conçues et homologuées – en 2009 pour la Tête nucléaire aéroportée et en 2014 pour la Tête nucléaire océanique – par ce type de programme. La Division des applications militaires (DAM) a lancé en 1991 le programme Préparation à la limitation des essais nucléaires (PALEN, avec un "L" donc, pour limitation…), renommé, avec l'arrivé du TICE, en « Simulation »[18], pour éviter toute mauvaise interprétation. Le programme « Simulation » français est l'élément clé pour garantir la fiabilité, la sûreté et les performances des têtes nucléaires sur toute leur durée de vie. Il est composé de systèmes réalisés en collaboration avec les États-Unis[19] et a connu des dérapages budgétaires[20]. Le Laser Mégajoule[21] (LMJ), au Barp, près de Bordeaux, est la copie conforme de la NIF[22] et représente « Le » système du programme Simulation pour reproduire et décrypter le comportement des matériaux dans des conditions extrêmes, similaires à celles atteintes lors du fonctionnement d'une arme thermonucléaire. Le LMJ devait à l'origine débuter ces premières expériences en 2005, mais le programme a accusé près de dix années de retard (2014) et ne sera totalement opérationnel que vers 2025 avec l'installation de ses 176 lasers. Le second système est l'installation *Epure*[23] (à Valduc) qui valide les équations numériques relatives au début du fonctionnement de l'arme.

15. Federal Science Budget Tracker, FY21 National Nuclear Security Administration Appropriations, https://bit.ly/3hT7fHi
16. Manuel Valls, Premier ministre, *discours d'inauguration du Laser Mégajoule*, 23 octobre 2014.
17. Dominique Mongin, *Dissuasion et simulation : de la fin des essais nucléaires français au programme de simulation*, Editions Odile Jacob, 2018.
18. Sans nul doute, c'est le mot « modélisation » qui aurait dû être employé. Un terme plus précis. Mais pour des raisons de communication, celui-ci fut remplacé par « simulation », un mot plus compréhensible, mais aussi plus neutre que le verbe « modeler ».
19. En 1992, le *Department of Energy* et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) signent un accord qui permet aux Français de construire le LMJ à partir d'une technologie laser mise au point par les Américains (voir les défis du CEA, « Simulation : une garantie pour les armes de demain », décembre 1996 – janvier 1997), de même des sociétés (telle Thales SESO qui fournit des optiques) répondent aux attentes communes du NIF et du LMJ.
20. Selon des rapports parlementaires (Avis n°158, Sénat, Reiner Daniel, Pintat Xavier Pintat et Gauthier Jacques, Tome VIII Défense : Équipement des forces et excellence technologique des industries de défense, 21 novembre 2013 p. 50), le coût était situé à hauteur de 2,8 milliards € en 1999. Mais, ce chiffre n'a cessé d'évoluer pour atteindre 7,2 mds € en 2013, dont 3,35 mds € pour le LMJ.
21. Imaginé dans les années 1990 avec 240 lasers, ce nombre fut réduit à 176. Malgré le fait que l'installation ait été déclarée opérationnelle en 2014, seules 2 chaînes de 8 faisceaux étaient installées en 2018 ; l'ensemble devant être prêt pour 2025.
22. Le *National Ignition Facility* est un laser de recherche, construit au sein du *Lawrence Livermore National Laboratory* en Californie, qui a pour but de réaliser des expériences de fusion nucléaire (sans créer de réaction en chaîne) et d'assurer la fiabilité des armes nucléaires des États-Unis.
23. EPURE pour Expérience de physique utilisant la radiographie éclair.

Enfin, le site de Bruyères-le-Châtel abrite le supercalculateur Tera-1000 (après *TERA 1* en 2001, *TERA 10* en 2005 et *TERA 100* en 2010) en attendant l'arrivée prochaine du supercalculateur *EXA1*.

Au Royaume-Uni, le programme Simulation repose en grande partie sur un double partenariat impliquant les États-Unis, d'un côté, et la France, de l'autre. Depuis 1958[24], Londres bénéficie d'un accord privilégié avec Washington pour la conception des ogives nucléaires. Depuis le 2 novembre 2010 et la signature des Accords de Lancaster House, qui comprend le traité Teutatès[25], elle coopère aussi avec Paris sur le partage d'installations nucléaires militaires (Valduc en France et *Atomic Weapons Establishment* à Aldermaston) pour « *garantir la fiabilité et la pérennité de sa dissuasion nucléaire.* » Le champ de ce traité a été étendu, le 31 janvier 2014, dans une Déclaration sur la sécurité et la défense, puisque désormais des « *recherches conjointes dans les installations* » du Laser Mégajoule et du laser Orion vont être réalisées sur la « *certification d'ogive* ».

La Russie et la Chine sont aussi dans la course pour se doter d'outils semblables. Les renseignements sont assez faibles sur le programme Simulation russe. Depuis les années 1990, Moscou est engagée dans l'acquisition de supercalculateurs. Le président Medvedev annonça, en juillet 2009, l'utilisation, l'acquisition et la modernisation de supercalculateurs (*Lomonosov-1* et *2*) pour « *la fiabilité de la dissuasion nucléaire de la Russie* ». Le Laser Mégajoule russe, ISKRA-6 (équipé de 128 lasers), développé par le *Research Institute of Experimental Physics* (sous l'égide du Centre nucléaire fédéral russe et de l'Institut panrusse de recherche scientifique en physique expérimentale) depuis 2012[26], serait sur le point de débuter ses premières expériences[27]. La Chine dispose pour sa part d'une installation laser qui répond au nom de Shenguang-III (en anglais « *divine light* »). Comportant 48 lasers, elle est opérationnelle depuis 2015 et son successeur Shenguang-IV serait en cours d'étude. Pékin dispose comme les autres membres du P5 (groupe des cinq États dotés d'arme nucléaire selon le TNP) de supercalculateurs, notamment du *Tianhe-3*[28] (capacité exaflopique), dont les premiers essais ont été réalisés en 2018 avec pour objectif de rendre ce système opérationnel au cours de l'année 2020.

3. L'attitude ambigüe des États-Unis

Le 2 octobre 1992, le président des États-Unis Georges H.W Bush a déclaré un moratoire unilatéral de 9 mois sur les essais (le dernier datant du 23 septembre 1992). Cette décision suivait celle du président russe Mikhaïl Gorbatchev (prise en 1991). Peu après, le président Bill Clinton a étendu ce moratoire, qui est encore en vigueur à ce jour, aucun de ses successeurs n'ayant estimé devoir revenir sur cette position ; contrairement au président Trump qui semble considérer une rupture.

24. Accord de coopération sur l'utilisation de l'énergie atomique et sur la défense mutuelle, plus connu sous nom de 1958 *Agreement Act* signé le 2 juillet 1958, qui permit notamment aux Britanniques de réaliser 24 essais nucléaires souterrains (sur 45) sur le site d'essai américain du Nevada.
25. Traité entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes.
26. Russia Today, « Russian superlaser to be as good as H-bomb », 12 février 2012.
27. Pravda Russia, « Russia prepares to test laser more powerful than USA's National Ignition Facility », 26 avril 2019.
28. Xinhua, « China's prototype of exascale supercomputer passes tests », 27 juillet 2018.

Les États-Unis sont signataires du TICE (24 septembre 1996), mais le Congrès a toujours refusé de ratifier ce texte, malgré les actions des administrations démocrates sous les mandats de Bill Clinton[29] et de Barack Obama.

Si les États-Unis ne sont pas juridiquement liés, ils ne peuvent aller à l'encontre de l'objet d'un traité auquel ils participent (installation sur leur territoire, 42 au total, de stations de contrôle du SSI ; participation au budget de l'OTICE), qu'ils respectent (non réalisation d'essais nucléaires) et dont ils reconnaissent l'autorité à travers des déclarations diplomatiques. À ce titre, relevons la déclaration du P5 (septembre 2016) qui mentionne qu'une « *explosion expérimentale d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire irait à l'encontre de l'objet et du but du TICE* ». Cette déclaration politique qui date de la présidence d'Obama se situe dans la lignée de ce qui avait été énoncé dans la *Nuclear posture review* (NPR, avril 2010, p. 38) à savoir que « *les États-Unis ne procéderont pas à des essais nucléaires et s'efforceront de faire ratifier et entrer en vigueur le traité d'interdiction complète des essais nucléaire*s ».

Avec l'arrivée de la présidence Trump, cette position a sensiblement changé, puisque la NPR 2018 (février) mentionne que « *les États-Unis ne chercheront pas à obtenir la ratification par le Sénat du traité d'interdiction complète des essais nucléaires* » (p. 72), mais qu'ils

> « *Continueront à soutenir le comité préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que le système de surveillance international et le centre de données international qui s'y rapportent, qui détectent les essais nucléaires et surveillent l'activité sismique.* »

En plus de ce changement complet de posture, une nouvelle formulation s'est imposée. Elle éclaire la réunion de haut niveau qui s'est tenue le 15 mai 2020 à la Maison-Blanche. Il est en effet mentionné que « *cette position* [de conserver le moratoire] *a été adoptée étant entendu que les États-Unis doivent rester prêts à reprendre les essais nucléaires si cela s'avère nécessaire pour relever de graves défis technologiques ou géopolitiques* » (p. 63). Comment traduire l'expression « *défis technologiques ou géopolitiques* » ? Cela peut-il renvoyer directement à la modernisation des arsenaux nucléaires russes (arrivée de nouveaux systèmes tel les missiles *Sarmat* ou *Kinzhal*) et chinois (augmentation du nombre de SNLE) et à une tension accrue entre Washington et Pékin ?

Cette évolution « trumpienne » de la posture des États-Unis vis-à-vis du TICE s'observe également dans les votes à la Première Commission désarmement et sécurité internationale de l'ONU. La résolution « Traité d'interdiction complète des essais nucléaires[30] » a pour objectif principal de réaffirmer l'engagement politique des États à respecter le TICE et à encourager les États à en devenir membre. Les États-Unis en 2016 (sous la présidence Obama) ont approuvé cette résolution par 3 votes positifs comme les 4 autres membres du P5.

29. Président Bill Clinton : « *I was honoured to be the first of 146 leaders to sign the Comprehensive Test Ban Treaty, our commitment to end all nuclear tests for all time — the longest-sought, hardest-fought prize in the history of arms control. It will help to prevent the nuclear powers from developing more advanced and more dangerous weapons. It will limit the possibilities for other states to acquire such devices. Our common goal should be to enter the CTBT into force as soon as possible, and I ask for all of you to support that goal* », 52e Session de l'Assemblée générale des Nation unies, 22 septembre 1997.

30. Résolutions n° A/RES/71/86 en 2016, n° A/72/415 en 2017, n° A/73/516 en 2018, n° A/74/374 en 2019.

Ce vote est spécial, car il y a le vote de la résolution dans son ensemble, puis un vote séparé pour le paragraphe 4 qui « *prie instamment tous les États de ne pas réaliser d'essais nucléaires* […] de maintenir leurs moratoires […] *et de s'abstenir de tout acte contraire* » et le paragraphe 7[31] qui exhorte les États (en particulier ceux de l'annexe II) à accélérer leurs formalités de ratification. Or, depuis 2017 (arrivée de la présidence Trump), si la Russie, la France, le Royaume-Uni et la Chine continue de voter positivement, le vote des États-Unis a évolué pour se traduire par un « A » pour abstention[32].

Cette évolution apparaît à l'opposé de la principale initiative de la diplomatie américaine, lancée en 2018, et qui se nomme « *Creating the Environment for Nuclear Disarmament* » (CEND) pour « Création d'un environnement propice au désarmement nucléaire[33] ». Le CEND a pour objectif d'améliorer les conditions de sécurité mondiale à travers l'identification des facteurs qui entravent les perspectives de progrès en matière de désarmement et de réaliser une approche plus pragmatique du désarmement pour contribuer à la réussite de la Conférence d'examen du TNP de 2020 (qui a été décalée en raison du COVID-19 à janvier 2021). Or, vouloir améliorer les conditions de la sécurité mondiale – ce qui induit une plus grande confiance et transparence – semble incompatible avec une politique favorable à la reprise d'essai nucléaire.

Ou alors, il s'agit d'une « logique » parfaite ! En effet, selon le document fondateur, la liste des tâches qui devraient être accomplies pour que ces conditions existent porte sur la réduction des tensions et des conflits régionaux (Corée du Nord, Iran, Moyen-Orient), sur l'application des normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur une plus grande transparence des doctrines de dissuasion ou encore sur la mise en œuvre d'un moratoire sur la production des matières fissiles ; mais rien n'est mentionné sur l'interdiction des essais nucléaires…

4. Pourquoi envisager une reprise des essais ?

Selon les échos de cette réunion à la Maison-Blanche, en réalisant un essai nucléaire, l'objectif serait de mettre une pression sur la Russie et la Chine pour les convaincre de rejoindre la négociation d'un (futur) traité trilatéral de désarmement nucléaire. Cet exercice ne serait ainsi rien d'autre qu'un acte de démonstration de la force de dissuasion nucléaire américaine, ce qui du même coup indiquerait que cette force n'est pas crédible sans réalisation concrète (c'est-à-dire non simulée) des essais.

Au vu des conséquences politiques internationales, du risque d'engager une destruction du système de contrôle des armements, de provoquer une prolifération massive et de la faible possibilité de réussite de cette pression, cette argumentation apparaît étonnante. Existe-t-il alors d'autres raisons pour vouloir réaliser un essai nucléaire ? On peut soulever plusieurs hypothèses.

31. À noter que le paragraphe 7 des années 2018 et 2019 est différent du paragraphe 7 des années 2016 et 2017, car il mentionne la ratification et la signature de la Thaïlande et des Tuvalu (pour 2018) et du Zimbabwe (pour 2019) et que ces actions contribuent de façon notable à l'entrée en vigueur et à l'universalisation du TICE.
32. Une abstention signifie que le délégué ne vote ni « oui » ni « non », un moyen diplomatique de ne pas soutenir une Résolution…
33. Présenté pour la première fois dans un document de travail NPT/CONF.2020/PC.II/WP.30**,** lors du second comité préparatoire au Traité sur la non-prolifération nucléaire, 18 avril 2018.

- Les États-Unis veulent être prêts si un État doté réalise un essai nucléaire

Depuis plusieurs mois, tout en usant du conditionnel, les États-Unis prétendent que la Russie[34] pourrait avoir réalisé des essais nucléaires de faibles puissances. La Chine serait dans une situation similaire et pourrait conduire, dans un avenir proche, un essai de ce type. La dernière accusation en date a été publiée le 15 avril dans un rapport du Département d'État[35]. Ce qui accréditerait cette thèse, c'est le regain d'activité observé depuis plusieurs années sur leur centre d'essai respectif (Nouvelle-Zemble[36] pour la Russie et Lop-Nor pour la Chine) ; la Russie qui a ratifié le TICE n'a pas en effet démantelé son site (non obligatoire), contrairement à la France. Les éléments accréditant cette opinion apparaissent faibles. Bien sûr ces deux Etats ont rejeté ces accusations, mais surtout l'OTICE n'a jamais accrédité de telles affirmations, or le SSI semble d'une fiabilité et d'une sensibilité des plus extrêmes[37]. De plus, si Pékin ou Moscou réalisaient véritablement un essai nucléaire cela signifierait qu'ils rencontrent une problématique technique majeure, que leur programme de simulation est un échec, en acceptant de se confronter à un « tollé » politique international majeur. De fait, pourquoi les États-Unis risqueraient-ils de suivre une démarche aussi contre-productive ?

- Les États-Unis ont-ils besoin de réaliser un essai nucléaire pour des raisons technologiques ?

En un mot : non. Comme le mentionne la *National Nuclear Security Administration* (NNSA) dans son rapport annuel de 2019 « *le stock d'armes nucléaires restera sûr et fiable sans essais nucléaires dans un avenir prévisible* » ; ce stock étant certifié notamment par le programme Simulation. Réaliser un essai nucléaire serait ainsi un aveu de l'échec de ce programme. D'autre part, dans une déclaration publique[38], J. Moniz ex-Secrétaire d'État à l'Énergie a déclaré avoir signé en janvier 2017 la lettre annuelle de certification des stocks d'armes nucléaires adressée au président Trump.

- Où les États-Unis réaliseraient-ils un essai nucléaire ?

Celui-ci se déroulerait sur le site d'essai du Nevada, théâtre de déjà 900 essais nucléaires atmosphériques et souterrains. Il apparaîtrait des plus « délirant » que soit réalisé un essai nucléaire atmosphérique (le dernier américain fut réalisé le 17 juillet 1962) ; c'est donc l'option d'un essai nucléaire souterrain qui serait prise. Il faut relever que cette possibilité a pour le moins été contestée dans la presse du Nevada « *No. Hell no. Not now. Not ever.*[39]»

34. Les premières accusations officielles ont été présentées lors d'une conférence du Think tank *Hudson Institute* par le Lt. Gen. Robert P. Ashley Jr., directeur de la *Defense Intelligence Agency*, 29 mai 2019.
35. The Executive Summary of the 2020 Report on Adherence to and Compliance with Arms Control, Non proliferation, and Disarmament Agreements and Commitments, 15 avril 2020.
36. Voir à ce propos le séminaire « Welcome to Novaya Zemlya! Surveying Russia's Underground Nuclear Test Site », daté du 20 décembre 2018, disponible sur le site du James Martin Center for Nonproliferation Studies.
37. Le SSI est si sensible qu'il a par exemple relevé le 15 novembre 2017 un signal inhabituel dans l'Atlantique Sud à proximité de la dernière position connue du sous-marin argentin *ARA San Juan* (qui a disparu) ou encore relevé le 20 mai 2020 une légère secousse à Phillipsburg, en Allemagne, résultat de la destruction de deux tours de refroidissement d'une centrale nucléaire.
38. Ernest J. Moniz et Sam Nunn, « Statement on reports that the United States is Considering Resuming Nuclear Testing, disponible sur le site du Nuclear Threat Initiative », 27 mai 2020.
39. Éditorial, « Nevada can never let its guard down against Trump on nuke tests, waste », Nevada Sun, 31 mai 2020.

Toute expérimentation nucléaire peut aussi engendrer des conséquences environnementales et humanitaires, ce, même si c'est un essai nucléaire souterrain[40]. Selon la NNS[41], l'agence fédérale en charge de la sécurité des armes nucléaires, à partir du moment où l'autorisation de réaliser un essai nucléaire sera accordée, il lui faudrait un délai de « *6 à 10 mois pour un test simple* », de « *24 à 36 mois* » pour un essai permettant un grand nombre de mesures et de « *60 mois* » pour un essai qui aurait pour objectif de développer une nouvelle capacité nucléaire. Il est important de relever que l'expression « *simple test* » était absente des rapports précédents (sous Obama) et est apparue pour la toute première fois dans le rapport annuel de la NNSA, un an (novembre 2017) après l'élection de Trump. La NNSA[42] disposerait d'ores et déjà d'un puits prêt à accueillir un dispositif nucléaire.

- Le budget pour réaliser un essai nucléaire a-t-il été prévu ?

Tout essai nucléaire nécessite un budget et à ce titre une bataille politique s'est engagée chez les parlementaires. Une lettre (8 juin 2020) signée par de hauts responsables[43] de la Chambre des Représentants, adressée aux Secrétaires Dan Brouillette du Département à l'énergie et à Mark T. Esper du Département de la Défense, mentionne non seulement leur «*profonde inquiétude* », mais relève que cela « *porterait atteinte à notre sécurité nationale et à la supériorité de notre dissuasion nucléaire* » et demande parmi six questions précises «s*ous quelle autorité légale et avec quels fonds les essais sont envisagés*.»

Le sénateur Tom Cotton (Parti républicain), fervent opposant au TICE (il envoya le 8 mars 2019 une lettre au président Trump pour demander le retrait de la signature des États-Unis du TICE), a obtenu, lui, le vote à huis clos, début juin, d'un amendement au *National Defence Authorization Act 2021*, autorisant l'octroi de dix millions USD pour réaliser « *si nécessaire* » un essai nucléaire souterrain sur le site du Nevada. Toutefois, cet amendement peut être retoqué avec les projets de loi « *pour interdire l'utilisation de fonds budgétaire pour réaliser un essai* » (S.3886 et H.R.7140), respectivement présentés par les sénateurs démocrates Edward Markey et Dina Titus. Il est aussi possible que l'amendement Cotton soit tout simplement rejeté, quand il arrivera à la Chambre des Représentants.

40. En 1962, les États-Unis ont réalisé sur le site du Nevada un essai souterrain (nom de code *Sedan)* qui a été la seconde détonation la plus polluante en termes de retombées sur le territoire américain. Idem le 18 mai 1970, un essai (270 m sous terre) souterrain *Baneberry* n'a pas été contenu, relâchant une radioactivité très importante dans l'atmosphère. La France a aussi connu ce type d'accident en Algérie avec 4 essais nucléaires souterrains (*Béryl* le 1er mai 1962, *Améthyste* le 30 mars 1963, *Rubis* le 20 octobre 1963 et *Jade* le 30 mai 1965) qui ont tous entraîné une contamination massive de l'environnement et des populations alentours.
41. Department of Energy - National Nuclear Security Administration « Fiscal Year 2018, Stockpile Stewardship and Management Plan », p. 3-26, novembre 2017.
42. Dan Leone, « DoE Could be Ready to Go With Minimal Nuke Test in Nevada in 'Months,' Pentagon Official Says », 26 mai 2020.
43. Adam Smith, Président de la commission des Forces armées ; Jim Cooper, Président de la sous-commission des Forces stratégiques ; Nita M. Lowey, Présidente de la commission du Budget ; Marcy Kaptur, Présidente de la sous-commission Développement de l'énergie et de l'eau et Peter J. Visclosky, Président de la sous-commission du Budget à la Défense.

5. Quel avenir pour le contrôle des armements ?

Toute réalisation d'un essai nucléaire porte un coup dur à l'ensemble du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire. Si ce « coup » devait venir d'un État démocratique signataire du TICE, qui plus est, de plus la première puissance mondiale, le régime du contrôle des armements risquerait tout simplement d'être mis à terre.

Tout d'abord, un tabou serait brisé. En effet, depuis l'ouverture à la signature du TICE, seul des États non-signataires de ce texte et non-membres du TNP (Inde et Pakistan en 1998) ou dirigés par un régime dictatorial (la Corée du Nord de 2006 à 2017) ont réalisé des essais nucléaires. Deuxièmement, cela serait la première fois qu'un État doté (au sens du TNP) et signataire du TICE, réaliserait un tel acte, faisant ainsi table rase des mesures juridiques et diplomatiques prises au cours de ces années. Les efforts pour mettre en place le TICE seraient réduits à néant car il y aurait très peu de chance de voir des États de l'annexe II (Iran, Israël et Chine par exemple) poursuivre leur processus de ratification. Le risque de voir des États se retirer de ce traité, en invoquant l'article IX, jugeant « *que des évènements extraordinaires en rapport avec l'objet du Traité ont compromis ses intérêts suprêmes* » ne peut être également exclu.

La Corée du Nord aurait toute latitude pour reprendre ses essais. L'Inde et le Pakistan pourraient faire de même (ils ont établi un moratoire, à la suite des essais réalisés au mois de mai 1998), pour mettre au point de nouvelles ogives (thermonucléaire pour New Delhi) et réaffirmer leur capacité nucléaire (Islamabad sur New Delhi et New Delhi sur Pékin). Un tel scénario pourrait entraîner une réplique chinoise et renforcer durablement l'actuelle course aux armements.

La réalisation d'un essai nucléaire par les États-Unis serait aussi une menace pour la pierre angulaire du régime juridique (TNP) des armes nucléaires. Ce traité qui trouve ses racines dans le traité de Moscou de 1963 mentionne bien l'objectif de mettre un terme aux essais nucléaires (alinéa 10 du préambule). Enfin, cela serait contraire à l'article VI qui engage chacune des parties au traité « *à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace*. » Tout essai nucléaire serait incompatible avec les notions de « *bonne foi* » et de « *cessation de la course aux armements* ». Une telle action viendrait enfin accroître la crise existante, entre États dotés et non dotés, au sein du TNP.

Devant cette information révélée par le *Washington Post* et les risques, qui ne peuvent être écartés, les réactions internationales ont été nombreuses. Le Secrétaire exécutif de l'OTICE, Lassina Zerbo, a réagi dans la presse internationale de façon mesurée, tout en illustrant ses craintes « *toutes actions ou activités d'un pays qui violerait la norme internationale contre les essais nucléaires, telle que sous-tendue par le TICE, constitueraient un grave défi pour le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ainsi que pour la paix et la sécurité mondiales de manière plus générale* »[44]. Il a aussi peut-être relativisé cette information, en indiquant que « *les États-Unis n'ont pas notifié cette intention après de ses services*[45] ».

44. Julian Borger in « Nuclear watchdog says any US test would be 'grave challenge to peace », *The Guardian*, 28 mai 2020.

45. Pierre Alonso, « Armes nucléaires : Washington lance un ballon d'essai », *Libération*, 16 juin 2020.

La Chine a (dès le 25 mai) « *exhorté les États-Unis à s'acquitter des obligations qui leur incombent, à respecter leurs engagements en vertu du TICE*[46] ».

Il faut remarquer une absence de réaction publique de la part de la France et du Royaume-Uni ; alliés des États-Unis et membres de plein droit du TICE. Cette posture silencieuse est étonnante du côté de Paris qui sait pourtant user de mots sévères à l'occasion à l'égard de Washington (« *consternation*, *attaque grave* »[47]). Ce mutisme est de plus en contradiction avec la vaste offensive diplomatique de promotion du TICE, lancée (depuis juillet 2018) avec l'appui de parlementaires français, comme de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie[48]. Le silence de Paris a d'ailleurs provoqué une interpellation, par le député Sébastien Nadot[49], du ministre des Affaires étrangères.

Conclusion

Comment considérer cette réflexion dévoilée par le *Washington Post* ? Si celle-ci n'était pas publiée sous la mandature du Président Trump, sans doute pourrait-elle être vue uniquement comme une discussion déplacée et non respectueuse des victimes des essais nucléaires à travers le monde. Malheureusement, l'actuel occupant de la Maison-Blanche a démontré une capacité de réactions et de propositions des plus déconcertantes (utiliser une arme nucléaire contre les ouragans[50]) et dangereuses (s'injecter du désinfectant pour combattre la COVID-19[51]).

Le cadre juridique de la maîtrise des armements ne cesse d'être érodé et cette révélation du Washington Post ne peut que l'accélérer en renforçant la défiance des États non dotés sur la volonté des États dotés de réaliser leurs obligations de désarmement et de non-prolifération et en éloignant encore la perspective de voir des États nucléaires (Corée du Nord, Israël, Inde et Pakistan) rejoindre ce cadre.

La communauté internationale et plus particulièrement les membres du Conseil de sécurité[52] doivent, au plus vite, faire part de leur préoccupation. La Belgique, siégeant actuellement comme membre non permanent, pourrait prendre le leadership d'une telle initiative. Elle dispose d'une pleine légitimité pour s'emparer du sujet en tant que récente coprésidente (avec l'Irak) de 2017 à 2019 de la conférence dite de l'Article XIV.

46. Agence de presse Xinhua, « La Chine exhorte les États-Unis à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du TICE », 25 mai 2020.
47. Déclaration de Jean-Yves Le Drian, « Annonce de sanctions par les États-Unis à l'encontre de la Cour pénale internationale », 12 juin 2020.
48. Communiqué, « Lancement par l'APF de la campagne internationale pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires », 21 février 2019.
49. Question n° 30059, « Position Française sur l'éventuelle reprise d'essais nucléaires des États-Unis », 2 juin 2020.
50. Swan Jonathan, Talev Margaret, « Scoop: Trump suggested nuking hurricanes to stop them from hitting U.S », *Axios*, 25 août 2019.
51. Conférence de presse du président Trump à la Maison-Blanche, 24 avril 2020.
52. Actuellement, les 15 membres sont signataires (États-Unis et Chine) ou ont ratifié le traité (Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Estonie, France, Indonésie, Niger, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tunisie, Viet Nam).

De plus, pour promouvoir l'interaction étroite du TNP et du TICE et atteindre l'entrée en vigueur de ce dernier, la diplomatie belge a multiplié les actions[53] et avec neuf autres États a formulé des recommandations spécifiques[54] lors du dernier (2019) comité préparatoire du TNP. Elle pourrait ainsi demander à ce que les États-Unis réaffirment leur intention de « *ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les plus brefs délais* » et de « *s'abstenir de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires et à toutes autres explosions nucléaires* ». Des éléments de langage présents dans le document final du TNP de 2010, accepté par les États-Unis (et les membres du TNP) et repris dans la résolution 2310 du Conseil de sécurité (2016) votée à l'unanimité.

L'auteur

Jean-Marie Collin est un consultant indépendant sur les questions de défense et de sécurité internationale, avec une expertise particulière dans les domaines de la dissuasion nucléaire, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire. Il est chercheur associé auprès du GRIP, membre du comité d'animation et porte-parole de ICAN France, « L'illusion nucléaire : La face cachée de la bombe atomique » (édition ELCM, mai 2018) est son dernier ouvrage co-écrit avec Paul Quilès et Michel Drain.

53. Par exemple : Carte blanche commune de Didier Reynders, Ibrahim Al-Jafari et Lassina Zerbo « Pourquoi il importe d'interdire les essais nucléaires», Le Soir, 15 septembre 2017 et signature par les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique d'un accord le 31 janvier 2019 pour mettre en commun leur expertise nationale afin de fournir des évaluations plus approfondies et plus détaillées des incidents sur la base des données transmise par le système de surveillance international.

54. Document de travail présenté au troisième comité préparatoire du TNP par l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irak, le Luxembourg et les Pays-Bas, « Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty », NPT/CONF.2020/PC.III/WP.28, 22 avril 2019.